

## **REGLEMENT INTERIEUR DE L' ACCUEIL DE LOISIRS D' ANGLARDS DE SALERS**

### **HORAIRES D'OUVERTURES:**

- Accueil du matin 8h30 (Une garderie à 7h30 pourra être mis en place sur inscription)  
Les activités sont de 9h30 à 12h00 avec possibilités de manger au restaurant: lundi, mercredi et vendredi (journées avec repas)
- Accueil de l'après-midi entre 13h30 et 14h00  
Les activités sont de 14h30 à 17h30, départ du centre à 18h00
- Accueil en journée continue: départ entre 9h00/9h30 et un retour pour 18h00  
mardi et jeudi sont des journées continues avec pique-nique ( sac isotherme avec pain de glace)

### **FONCTIONNEMENT:**

Les inscriptions en journées avec repas sont le matin à l'arrivée de l'enfant ou par téléphone avant 10h30)

**ATTENTION!** L'inscription pour les journées continues devra se faire 48h00 à l'avance pour la réservation du car.

### **PAIEMENT:**

La facturation sera communiquée aux familles chaque fin de période. Vous vous engagez à régler dans les délais les sommes dues à l'association pour la participation de vos enfants aux activités de l'accueil de loisirs. Un échéancier peut être mis en place sur demande des familles.

### **INFORMATIONS AUX FAMILLES:**

Les activités et modalités d'inscriptions seront distribuées dans les écoles primaires, par voie de presses, commerçants et email:centredeloisirs.anglards @orange.fr

Le projet éducatif, le projet pédagogique et le planning d'activités seront lisibles sur le panneau d'affichage.

### **PRATIQUE:**

Pour leur bien être, les enfants doivent être chaussés et vêtus de tenues confortables, en lien avec les activités proposées et le temps.

Les membres de l'Association Familles Rurales

**Je déclare avoir pris connaissance du fonctionnement de l'Accueil de Loisirs et en accepter le règlement 2020**

**Nom**

**Prénom**

**Date et signature**